

L'Écho Du Lignon

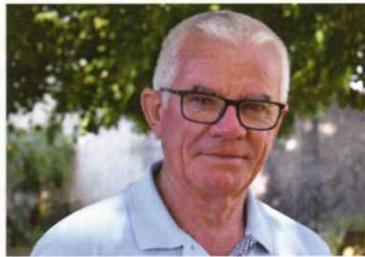


AU SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------|------|
| Le mot du maire | p1 |
| Conseil Municipal..... | p2-5 |
| Ecole | p6 |
| Programme jeunes..... | p7 |
| Tri..... | p8-9 |
| Voeux 2024..... | p10 |
| AACS | p10 |
| Conseil départemental | p11 |



Le mot du Maire



Soullignottaises, Soullignottais,

Cette année 2023 se termine avec du froid, de l'eau, beaucoup d'eau !!! Mais n'en fallait-il pas ? L'Arnoult n'avait pas débordé sur les marais depuis longtemps et cela rappelle les années où il y avait encore des saisons et que l'on ne manquait pas d'eau en période estivale. Ne nous plaignons pas, près de chez nous le cas est beaucoup plus grave.

L'inflation galopante nous a tous touchés et les prix ne semblent pas beaucoup dimi-

nuer. Espérons que l'an prochain nous y verrons une amélioration qui sera nécessaire pour la vie de chacun d'entre nous.

La haie qui avait été plantée l'an dernier autour du terrain mitoyen à l'aire de loisirs sera terminée durant le mois de janvier 2024.

Les travaux de réhabilitation du logement au-dessus de la cantine se terminent et nous allons pouvoir le mettre en location dès le début de l'année.

Nous attendons toujours notre supérette, mais nous rencontrons des difficultés de communication avec les responsables, ce qui diffère la mise en place et le dépôt du permis de construire.

Je vous rappelle que les frais

de cantine, de garderie et de ramassage des ordures ménagères doivent être réglés dans les plus brefs délais. Merci à vous.

Je vous invite toutes et tous à la cérémonie des vœux de la municipalité qui aura lieu le vendredi 12 Janvier 2024 à 19h00 à la salle des fêtes. Moment convivial de rassemblement et de rencontres.

J'aurai une pensée particulière pour celles et ceux qui ne pourront y participer et je vous souhaite, à toutes et à tous, de passer de très belles fêtes de fin d'année en famille et avec vos proches. Bonheur et santé pour 2024.

Patrick MACHEFERT

Les horaires

Mairie

05 46 93 94 14
lundi et mercredi de 9h à 12h le vendredi de 15h à 18h.

Garderie périscolaire

05 46 93 71 72
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h à 18h30.

Bibliothèque

Tous les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00

Les activités dans votre commune

Tennis de table

Tous les lundis de 17h30 à 20h

Animateur :

Daniel Bernard

Tél : 05 46 74 58 58



Fitness

Ados/adultes Tous les mardis de 20h à 21h.

Zumba

Tous les jeudis de 19h45 à 20h45.

Cours de danse

Tous les mardis
16h30-17h15 : 4 à 6 ans
17h15-18h15 : 7 à 10 ans
Tous les jeudis
18h30-19h30 : 12 à 18 ans
Renseignements et inscriptions auprès de Katia au
06 70 04 70 64



Club Aînés Ruraux

le premier, troisième et cinquième mercredi du mois.

Salle des fêtes



Mairie de SOULIGNONNES

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de SOULIGNONNES se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|-----------|
| ⇒ Mandat au Centre de Gestion – marché public concernant la convention de prévoyance | 2023 - 30 |
| ⇒ Aide financière pour frais d'obsèques | 2023 - 31 |
| ⇒ Approbation du DICRIM | |
| ⇒ Travaux 2024 - Voirie | |
| ⇒ Questions diverses | |

⇒ Point sur les dégâts consécutifs à la tempête du 04 au 05/11//2023

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera finalisé le 1^{er} semestre 2024.
Bonne entraide entre les habitants de la commune.

⇒ Mandat au Centre de Gestion de Charente-Maritime pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la procédure de marché public ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance 2023-30

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 04/07/2016, modifié le 14/05/2018, le 08/06/2020, le 05/10/2020 ;

Vu la délibération 2022-24 du conseil municipal en date du 12/09/2022 prescrivant la révision n° 1 du plan local d'urbanisme ;

Le Maire, informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

La couverture prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux prévoit que l'employeur doit contribuer à hauteur de 50% minimum de la cotisation payée par ses agents. Cette participation doit se faire par le biais d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dont les garanties doivent prévoir a minima un maintien de 90% du salaire net en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité permanente.

Le dispositif réglementaire prévoit donc deux possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture prévoyance :

La mise en place d'une convention de participation via une procédure de mise en concurrence lancée en propre

L'adhésion à une convention de participation proposée par leur Centre de gestion

Aux termes de l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de gestion de la Charente-Maritime a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

L'article 3.2 de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 prévoit la nécessité de négocier, préalablement au lancement de la procédure de marché public, un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de définir les garanties du futur contrat et de désigner un comité

paritaire de pilotage pour sa passation et son suivi. Le mandat donné pour lancer la consultation implique donc que soit également donné mandat au Centre de gestion pour mener cette négociation. Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion devrait être en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance à l'été 2024 pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2025.

A l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à la présenter à leur organe délibérant.

LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime approuvant le lancement d'une consultation pour conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance ;

Vu l'avis du comité social territorial du Centre de gestion de la Charente-Maritime ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion de la Charente- Maritime et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- ⇒ **De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de la Charente-Maritime prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et de lui donner mandat :**
 - Pour lancer la procédure de marché public nécessaire à sa conclusion
 - Pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives
- ⇒ **De donner mandat au Maire pour déterminer avec le Centre de gestion les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié conformément à l'article L224-3 du CGFP.**
- ⇒ **Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1^{er} janvier 2025.**

⇒ Aide financière pour frais d'obsèques

2023 - 31

Suite à la sollicitation d'une habitante de SOULIGNONNE pour une demande d'aide financière pour frais d'obsèques, le Maire présente les pièces du dossier.

Facture de frais d'obsèques de l'entreprise GRANDON de 3 261,60 €

L'aide sollicité est de 3 261,60 € € remboursable par le versement d'une assurance vie au nom du défunt et d'aides qui seront obtenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **décide d'accorder une aide de 3 261,60 € à verser à l'entreprise de Pompes Funèbres GRANDON.**
- ⇒ **La famille s'engage à rembourser la commune.**

⇒ Approbation du DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est une obligation si des risques existent sur la commune.

3 risques majeurs sont pressentis pour une information format A4 : Retrait-gonflement des argiles - Inondation coulée de de boue - Risque climatique (tempête, canicule, grand froid...)

Document à finaliser.

⇒ Travaux 2024 - Voirie

- Le Brasseur : nécessité d'effectuer des travaux pour l'évacuation des eaux de pluie. Installation d'une buse sous la RD pour envoyer l'eau vers les mottes. Etude à demander.
- Les Mouchets : continuer le trottoir rue de la Groie Sud et installation d'une buse.
- Les Brossards : Ce chemin en calcaire n'est emprunté que par des gros engins qui l'ont détérioré. Les 2 extrémités du chemin, goudronnés, sont intactes. Voir à goudronner l'ensemble du chemin.

⇒ Travaux 2024 – Bâtiments

- Mairie - Garderie - Logement 4 (2 rue de la Mairie): peinture des volets
- Logement 2 (route de Pont-l'Abbé) : Arrachage de la haie et édification d'un mur entre le terrain du logement et le fond de la cour d'école. Devis à demander.
- Monument aux morts : peinture des chaînes

Mairie de Soulignonnes – 6 novembre 2023



Mairie de SOULIGNONNES

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de SOULIGNONNES se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- ⇒ Travaux 2023
- ⇒ Travaux 2024
- ⇒ Questions diverses

⇒ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;

Le Maire propose au Conseil d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et d'en déterminer les modalités de versement soit le maximum pour chaque agent.

Approbation du Conseil Municipal

Le projet de délibération sera adressé au CDG pour avis du Comité social territorial et la délibération sera validée en février/mars 2024.

⇒ Travaux 2023

- Logement 3 : la réhabilitation du logement se terminera mi-janvier 2024
- Forage : devis de LUTAUD Alain pour installation de la pompe : 734 ,40 € TTC.

⇒ Travaux 2024

- Lotissement de l'Arnoult : arrachage 2 pins parasol. Devis de SJ PAYSAGE : 1 404 € TTC.
- Lotissement de l'Arnoult - 9 rue des Grands Champs : Elagage d'un érable. Devis PAPIN CEDRIC ELAGAGE : 1 080 € TTC
- Plantation centre bourg. Devis Floricotte en attente.
- Boitier parefeu SOPHOS à remplacer. Devis SOLURIS : 2 344 € TTC.

Effectifs et Equipe pédagogique :

L'École de Soulignonnes accueille cette année 65 élèves de la Toute Petite Section de maternelle au CM2, répartis en trois classes.

Voici la répartition :

TPS/PS/MS/GS : 16 élèves (4/3/4/5)

CP/CE1/CE2 : 24 élèves (8/10/6)

CE2/CM1/CM2 : 25 élèves (7/6/12)

L'équipe pédagogique reste inchangée cette année : Mme GUILLIN a en charge la classe de CE2/CM1/CM2, Mme BELLANGER enseigne dans la classe des CP/CE1/CE2. Enfin, Mme HUBERT accueille les élèves de TPS/PS/MS/GS avec l'aide de son ATSEM, Mme Aurélie MARCHEGAY et assure la direction.

Notre école reste à la recherche d'une jeune personne (âgée de 18 à 25 ans) qui travaillerait à l'école en Service civique. Alors n'hésitez pas à diffuser cette information autour de vous. Merci !

Noël 2023 à l'école du Lignon :

Le mardi 19 décembre 2023

Le spectacle de Noël : il a eu lieu cette année à 18h à la salle des fêtes avec les élèves et leur famille. C'est donc avec joie que nous avons accueilli la compagnie LES VEILLEURS DU PHARE, pour leur spectacle de magie Viva l'As Végas !. Un vrai bonheur pour tous pendant près d'une heure !

Nous remercions la municipalité et l'A.P.E. qui financent chaque année ce spectacle.

Peu de temps avant chaque enfant a reçu un goûter offert par la municipalité.

Et à la fin du spectacle Même le Père Noël était là !

Il est venu rendre visite aux élèves et leur offrir un cadeau ! Bonheur Assuré !

Le goûter de Noël avec les Aînés de SOULIGNONNES :

un peu plus tôt dans la journée, les enfants ont pu déguster un goûter de Noël offert par la municipalité en compagnie des Aînés de SOULIGNONNES et partager un temps de jeux de société avec eux. Nous étions tous ravis de partager ce moment intergénérationnel !

Le repas de Noël : c'est aussi ce mardi que les enfants ont pu déguster un repas de Noël préparé par l'équipe de la cantine ! un grand merci à toute l'équipe pour ce repas partagé tous ensemble !

Nous remercions encore une fois la municipalité et les employés de la commune pour l'entretien régulier de notre école, la réalisation des travaux demandés et le travail que nous menons ensemble autour de projets au bénéfice des enfants scolarisés dans notre école.

Un grand merci aussi aux membres de notre association de Parents d'élèves qui œuvrent pour récolter de l'argent pour l'école ainsi qu'à toutes les familles qui nous soutiennent et nous suivent dans les différents projets proposés au profit de leurs enfants.

**INFORMATION POUR LES PARENTS DES ENFANTS NÉS EN 2021 :**

C'est avec plaisir que nous accueillerons vos enfants pour la rentrée 2024.

Voici les démarches à effectuer pour leur future rentrée scolaire :

- Aller à la mairie pour l'inscription (muni de votre livret de famille)
- Transmettre une adresse mail en mairie pour que l'école puisse prendre contact avec vous pour finaliser l'admission.
- Un dossier de rentrée vous sera ensuite remis en fin d'année scolaire.

Il est habituellement remis après une visite des locaux proposée dans le courant du mois de juin.

Toute l'équipe de l'école espère que vous passerez de belles fêtes de fin d'année et se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2024 et une bonne santé !
Prenez soin de vous !



L'espace Famille

Le Sec'J est enfin équipé d'un Espace Famille qui vous permettra de :

- faire les demandes d'inscription aux activités,
- consulter vos factures,
- avoir accès aux programmes d'activités
- pouvoir transmettre les documents obligatoires à l'inscription des jeunes,
- avoir accès aux informations du Sec'J,

Pour cela nous vous donnons rendez-vous sur votre Espace Famille !!!

<https://espacefamille.aiga.fr/11698810>

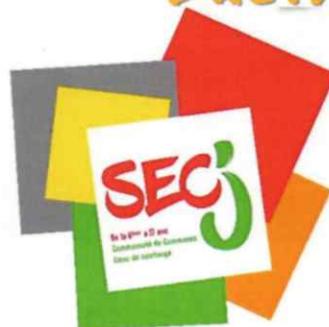


CONTACTS

SECTEUR JEUNESSE

Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15
secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr
 Place Bézier - 17250 St Porchaire

PROGRAMME D'ACTIVITÉS



DE LA 6^{ÈME} À
17 ANS

Prends contact avec les animateurs pour avoir le dossier d'inscription. Remplis-le avec tes parents en fournissant les documents ci-dessous

- Photocopie du carnet de vaccination
- Attestation CAF ou MSA
- Attestation assurance extra scolaire

Inscris-toi aux activités via l'Espace Famille

Droit d'accès aux activités pour l'année valable pour toute la famille

| | Année 2024 |
|------------------------|------------|
| Quotient familial <760 | 5,10€ |
| QF >760 | 5,20€ |
| Non allocataire et MSA | 5,30€ |

Les activités sont à régler à la réception de la facture et les règlements sont à adresser à l'ordre de la **Régie de Recettes du Secteur Jeunesse cdc Cœur de Saintonge**

Pour rappel, l'activité sera due si l'annulation n'a pas été faite 48h avant, sauf pour une raison médicale ou sur une présentation d'un justificatif.

Contacts

Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15
 Mail secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr
 Adresse Place Bézier - 17250 St Porchaire



Secteur Jeunesse



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente-Maritime

MON MÉMO

TRI

EMBALLAGES

Tous les emballages se trient

Sans restes alimentaires, ne pas rincer, ne pas imbriquer, ne pas écraser.



Briques alimentaires



Plastiques rigides



Plastiques souples



Emballages en métal

VERRES

Bocaux, pots en verre, bouteilles.



BIODÉCHETS

Epluchures, restes de repas, marc de café, essuie-tout, croûtes de fromage... À composter.



PAPIERS ET PETITS CARTONS

Tous les papiers et petits cartons se trient et se recyclent

Petits emballages en carton, prospectus, courriers, journaux et magazines...



TEXTILES

Vêtements et linge de maison propres et secs, même usés. À déposer dans un sac fermé. Les chaussures s'attachent par paire.



ORDURES MÉNAGÈRES

Seulement ce qui ne peut pas être trié. Produits d'hygiène jetables (cotons, masques, couches jetables...), petits objets cassés, sacs d'aspirateur...



OBJETS EN BON ÉTAT

Donnez, vendez ou déposez dans la Cyclab'Box



Où va ce déchet ?
Rendez-vous sur cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

CITEO

MON MÉMO COMPOSTAGE



30%

de biodéchets dans nos poubelles peuvent être valorisés en compost !

Le service public cyclad vous accompagne dans le tri de vos biodéchets.

Le compostage favorise la décomposition de la matière organique par des micro-organismes (bactéries, champignons, vers) en présence d'oxygène et d'eau.



Réduire la quantité de déchets produits



Obtenir un engrais 100% naturel et gratuit

Quels déchets composter ?

À volonté

Déchets de cuisine



Épluchures, restes de repas, croûtes de fromage...

Déchets de jardin



Feuilles mortes, tontes de pelouse sèche, paille...

Certains déchets de la maison



Filtres à café, sachets de thé, serviettes et mouchoirs en papier blanc uni...

Avec modération

Tailles non broyées, tontes de pelouse fraîche...

Ne pas composter

- Produits non biodégradables (verres, métaux, plastiques, tissus, etc)
 - Couches-culottes et sacs plastiques
 - Produits chimiques
- Plus d'informations sur cyclad.org

Comment composter ?

Les 4 règles d'or

1 DIVERSIFIER LES APPORTS



50% déchets humides (épluchures, restes de repas...)
+ 50% déchets secs (essentiellement déchets de jardin et maison)



2 FRACTIONNER LES DÉCHETS



3 AÉRER LE COMPOST

En superficie (15-20 cm) au moins tous les 15 jours.

En profondeur, 2 à 3 fois par an.



4 SURVEILLER L'HUMIDITÉ



Un excès d'humidité freine le compostage, et un taux insuffisant arrête le processus de décomposition car les micro-organismes meurent.

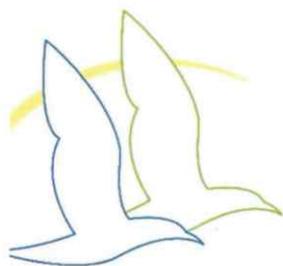


Assemblée générale de l'AACS,
 (l'Association d'Animation Culturelle et Sportive de Soulignonnes),
 ce **samedi 13 janvier à 18 h** à la salle des fêtes.

Ordre du jour : bilan de la saison écoulée, perspectives et projets pour l'année 2024, renouvellement du bureau. Après s'être investi pendant deux quinquennats intenses, le président Millerand souhaite transmettre le flambeau. Un apéritif s'ensuivra.

Ci-dessous, une image du festival **Souli'festy**, animation proposée par l'AACS fin mai 2023.





L'année 2023 aura été marquante, tant sur la scène internationale que sur le plan national avec les émeutes qui ont visé nos institutions, l'assassinat de Dominique Bernard, les tremblements de terre ou encore les inondations subies ces dernières semaines.

Dans ces épreuves, le Département garde le cap : réactivité, proximité sont nos maitre-mots pour être toujours plus efficaces, à vos côtés.

Puisque l'enfance et la jeunesse sont une priorité pour nous, nous avons lancé le Plan Jeunesse. Sous l'impulsion de notre Présidente, notre volonté est de proposer aux jeunes une ouverture aux autres et au monde. A destination des jeunes Charentais-Maritimes du 9 à 29 ans, ce plan est constitué de 60 mesures pour les accompagner dans tous les aspects de leur vie : la citoyenneté, le sport et la culture, la vie quotidienne et l'éducation, la santé et la prévention. Vous pouvez retrouver toutes les actions proposées sur : plan-jeunesse17.fr

En 2024, nous poursuivrons le déploiement de ce Plan Jeunesse qui sera agrémenté de nouvelles mesures, ainsi que celui du Plan Santé, pour que l'accès aux soins soit possible partout et pour tous.

Cette année sera marquée par le début de l'arrêt progressif de la solution cuivre par l'Etat pour les communications téléphone et l'accès à internet, ce chantier devrait se terminer en 2023. Le Département avait lancé le chantier colossal du déploiement de la fibre et il arrive à son terme à point nommé.



Sur notre canton, dernièrement, nous avons inauguré le Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Porchaire (CIS), en présence de la Présidente et du Préfet (photo ci-contre). Financé à 100% par le Département, pour un montant total de 2 531 304€, la caserne peut dès maintenant accueillir 50 sapeurs-pompiers volontaires.

Le Département soutient également les projets des communes, au titre de la revitalisation. Voici quelques exemples de projets soutenus par le Département en 2023 pour la somme de 399 183€.

Ainsi, la commune de Geay a pu réaliser l'extension de ses ateliers municipaux, Saint-Georges-des-Coteaux a pu lancer la réhabilitation de bâtiments communaux qui accueilleront l'accueil périscolaire et des salles associatives. Sainte-Gemme a reçu une subvention pour la réfection de la toiture de la classe de maternelle et le remplacement des ouvertures de la salle

de classe.

Le Département est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de l'Aunis à Nanclas. Les éclairages des bâtiments communaux de Soullignottes ont été remplacés par des LED ; sur la commune de Plassay, le Département a participé aux aménagements paysagers et à la pose de mobilier urbain à proximité de la salle des fêtes.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année 2023, et un excellent début d'année 2024 à vous et à tous ceux que vous aimez.



Brigitte SEGUIN

Conseillère départementale
brigitte.seguin@charente-maritime.fr



Alexandre SCHNEIDER

Conseiller départemental - Maire de Pont-l'Abbé-d'Arnoult
alexandre.schneider@charente-maritime.fr



10 bis rue des gareilleries
17250 LES ESSARDS

05 46 93 90 00

HORAIRES : LUNDI 8h45 – 12h
MARDI 8h45 – 12h
MERCREDI 9h – 12h
JEUDI 8h45 – 12h
VENDREDI 8h45 – 12h
SAMEDI 10h – 12h



SERVICES PROPOSES :

L'agence postale propose des services postaux et des services financiers de dépannage.

Néanmoins une agence postale n'offre pas l'ensemble des services d'un bureau de poste. Vous trouverez ci-dessous le liste des prestations de l'agence postale de votre village :

| LES SERVICES POSTAUX | LES SERVICES FINANCIERS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> * Tout affranchissement (lettres et colis) jusqu'à 10 kg. * Vente de timbres-poste à l'unité ou en carnet. * Vente d'enveloppes en prêts à poster, vente de carton d'emballage et Colissimo prêt à envoyer. * Dépôt et retrait d'objets, de lettres recommandées, affranchis ou pré affranchis hors Chronopost. * Contrat de réexpédition du courrier | <ul style="list-style-type: none"> * Retrait d'espèces d'un compte courant ou livret d'épargne pour un montant maximum de 500€ par période de 7 jours. * Versement d'espèces sur un compte courant ou livret d'épargne pour un montant de 500€ maximum par période de 7 jours. <p>La consultation des comptes et les virements de compte à compte s'effectuent en Banque Postale ou via votre compte laposte</p> |



POUR INFO :

Les paiements peuvent être effectués en espèces, par chèque et par carte bancaire.

L'agence est munie d'un terminal de paiement qui vous permet de retirer des espèces si vous êtes munis d'une carte de crédit de la Banque Postale.

Pensez à vous munir de votre chéquier et d'une pièce d'identité pour les retraits d'espèces ou retraits d'objet et lettres recommandées.



LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Pour être **INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ**

